

L'APÉIQ s'élève contre cette décision

DÉCISION DE LA CVMQ CONCERNANT LA DEMANDE DE PROROGATION DE DÉLAI DE PAIEMENT DE MICHELINE CHAREST ET DE RONALD A. WEINBERG

Montréal, le 5 mai 2003 – L'APÉIQ s'élève contre la décision rendue le 30 avril 2003 par les commissaires de la CVMQ permettant la prorogation de délai pour le paiement du dernier versement de 500 000 \$ dû par chacune des parties.

Rappelons que Mme Charest et M. Weinberg avaient accepté de verser une somme d'un million de dollars chacun en vertu d'une entente entérinée par la CVMQ le 15 mars 2002. « En permettant de verser cette somme en trois versements dont le dernier un an plus tard, la CVMQ a démontré beaucoup de largesse envers Mme Charest et M. Weinberg », estime Jocelyne Pellerin, présidente de l'APÉIQ.

« Le pire dans ce dossier, c'est que la moitié de la somme, soit 500 000 \$, était exigible seulement un an plus tard! » rappelle Jocelyne Pellerin. Il aura fallu attendre le 30 avril de cette année, soit la dernière journée pour payer nos impôts de l'année 2002, pour apprendre que la CVMQ accordait un délai additionnel au couple pour s'acquitter totalement de ses obligations, ce qui sera fait dans six mois seulement.»

« Les conditions imposées aux contribuables par la loi de l'impôt sont plus strictes et plus contraignantes! » déplore la présidente de l'APÉIQ, qui conclut : « C'est vraiment désespérant de voir comment ça se passe dans ce genre de dossiers. Les investisseurs et les épargnants, qui souffrent de voir leurs investissements réduits à presque rien, ne peuvent être d'accord avec un tel traitement de faveur accordé à des dirigeants-millionnaires.»